

Séance du Conseil général du 15 décembre 2022
Rapport de la Commission de gestion et des finances

Préavis municipal n° 13/2022
Relatif au budget 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 21 novembre 2022 à 20h pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Monsieur Igor Kortchnoï, Président
 Madame Yolande Riche, rapporteur
 Monsieur Pascal Muller, membre
 Monsieur Michel Artar, membre
 Madame Vivette Pilloud, suppléante

M. Cherix, syndic, ouvre la séance par quelques paroles de bienvenue et propose de parcourir ce budget ensemble. La commission préfère poser les questions rédigées au préalable lors d'une réunion de préparation.

Nous avons abordé les comptes suivants :

101.300 (page 1/25) Traitements Municipalité

101.300 : Le montant de CHF 217'750.- comprend la rémunération fixe de la Municipalité **plus** les vacances.

101.490 : Le montant de CHF 121'750.- représente les vacances municipales.

Part fixe + vacances : CHF 217'750.-

moins vacances : CHF -121'750.-

Part fixe estimée : CHF 96'000.-

Actuellement les parts fixes des Municipaux sont les suivantes :

Syndic : CHF 18'000.- Municipal : CHF 12'000.- soit un total de CHF 66'000.- par année.

Le budget 2023 prévoit CHF 96'000.- pour les parts fixes. Cela représente une augmentation de CHF 30'000.-

Cette augmentation tient compte des 2 éléments suivants :

- 2 % d'augmentation de l'IPC (indice des prix à la consommation)
- La Municipalité va présenter un préavis ajustant, pour les membres de notre exécutif, la rémunération fixe et le prix de l'heure des vacations.

110.305 (page 2/25) Assurances accidents et maladie

La Bâloise a adapté son contrat. Elle tient compte de la moyenne des maladies de ces 5 dernières années. Des maladies de longue durée jouent malheureusement en notre défaveur.

Le délai d'attente appliqué reste de 60 jours, en augmenter la durée aurait eu peu d'effet sur la prime.

La Municipalité s'est approchée de 12 sociétés d'assurance pour obtenir d'autres offres et aucune n'est entrée en matière.

Dans 5 ans, la Municipalité renégociera ce contrat.

110.3180 (page 2/25) Honoraires et prestations de services

Les principaux litiges en cours en 2021 et 2022 sont maintenant réglés d'où cette baisse importante prévue au budget.

110.3186 (page 3/25) Primes d'assurances, RC, caution, vol

Une assurance de protection juridique est prévue au budget. La Municipalité a une offre d'AXA Winterthur pour la somme de CHF 3'300.-. Cependant rien n'est encore signé.

110.319 (page 3/25) Cotisations

On dénombre une vingtaine de petits montants allant de quelques dizaines de francs à environ deux cent francs. Les 2 cotisations les plus élevées sont :

CHF 2'800.- pour l'UCV (Union des Communes vaudoises)

CHF 3'200.- pour l'ADCV (Association des Communes vaudoises)

La Municipalité estime que ces deux associations présentent des intérêts complémentaires. L'ADCV défend les intérêts des petites communes et l'UCV organise des cours à l'intention des Municipaux et du personnel communal. Son service juridique offre des renseignements gratuits.

110.390 (page 3/25) Imputation interne – vacances municipales

La boursière nous informe que le budget 2022 a été mal calculé. Le calcul du budget 2023 est basé sur les chiffres du 1^{er} semestre 2022.

L'augmentation du nombre d'heures de vacances est due au fait que nous faisons partie de l'Ouest Lausannois et que les organismes intercommunaux ont des séances de plus en plus nombreuses et de plus longue durée.

180.351 (page 4/25) Part cantonale aux lignes du trafic régional et urbain

Cette augmentation interpelle tout le monde. Les explications données en complément du compte 180.351 en sont les principales raisons.

M. Cherix a demandé des explications aux TL. Dans les mails qu'il nous a fournis, nous relevons les explications suivantes :

- Le déficit sur le réseau urbain à charge des communes évolue à la hausse.
- Les Km de prestations offertes sur le réseau urbain ont évolué de +3.7% alors que ceux spécifiques à notre commune ont évolué de +47.18 % ce qui représente 25 800 Km (24 200 KM pour la ligne 32 et 1 600 Km pour la mise en œuvre de la nouvelle forme du réseau nocturne).
- La participation de l'entreprise Bobst baisse par rapport aux années précédentes, conformément à la convention, et passe de CHF 375'000.- à CHF 325'000.-. Cela représente CHF 32'000.- d'indemnité supplémentaire à la charge de la commune après répartition de l'indemnité planifiée entre les communes.

La conclusion du mail dit : *Cette analyse montre que trois éléments négatifs pour l'évolution de la part d'indemnité à charge de votre commune s'additionnent et provoquent une hausse effective de CHF 230'000.- (+272.78%) entre 2021 et 2022.*

321 (page 9/25) Refuge forestier

La commission se demandait si la création d'un fond de réserves était une bonne idée.

Il existe déjà un fond de réserve pour investissements futurs de CHF 1'624'857.- et la création d'un fond de réserve spécifique au refuge n'est pas jugée judicieuse.

350.311 (page 10/25) Achat de mobilier et matériel

Il est notamment prévu divers aménagements pour le local des jeunes

350.314 (page 10/25) Entretien courant

Le coût de la réfection des sanitaires du 1^{er} étage a été estimé en fonction du coût des sanitaires du rez-de-chaussée rénovés en 2022.

Les lampes LED spécifiques pour les classes sont particulièrement onéreuses.

354.314 et 355.314 (page 12/25) Entretien courant

Il est prévu de remplacer l'éclairage par des lampes LED.

440.314 (page 14/25) Entretien

- Cimetière : CHF 8'000.- remise en état du gazon

- Terrain de football CHF 8'000. Une entreprise est mandatée pour traiter le gazon et semer de l'engrais. Une autre s'occupe de l'arrêt et de la mise hors gel de l'installation d'arrosage.

- Divers et imprévus CHF 5'000.-

450 (page 15/25) Ordures ménagères et déchets

M. Cassetta nous informe d'une augmentation annuelle de CHF 470.- pour la déchetterie intercommunale alors que la récolte du papier/carton qui était payée CHF 20.-/tonne coûtera dorénavant CHF 25.-/tonne pour son élimination.

460.314 (page 17/25) Entretien canalis. et collect. communaux

Le remplacement de la conduite des fontaines se fait du captage jusqu'au dessableur situé sur le terrain communal le long du chemin des Abreuvoirs. Il y a 60 m de conduite à remplacer. Un chemisage coûte CHF 27'000.- et le remplacement CHF 33'000.-. Il a été choisi de remplacer cette conduite.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n°13/2022
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le budget pour l'année 2023 avec un déficit de CHF 632'947.-- tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission :

Le Président :



Igor Kortchnoi

Le rapporteur :



Yolande Riche



Pascal Muller, membre



Michel Artar, membre



Vivette Pilloud, suppléante.

Villars-Ste-Croix, le 28 novembre 2022

